

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-12-12-11

Séance du lundi 6 décembre 2021

ATTRIBUTION DE DIVERSES AIDES DANS LE SECTEUR SPORTIF

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH, Martine DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth
KOCHERT Stéphanie
STRAUMANN Eric
MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les compétences en matière de sport demeurent partagées entre tous les niveaux de collectivités ;
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-7-1 du 15 février 2021 relative au Rapport budgétaire 2021 – Politique des sports et de la vie associative ;
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021- 4-8-4 du 26 mars 2021 adoptant le Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des commissions : 12^e Commission Centre Alsace et de l'Équité territoriale du 4 novembre 2021, 14^e Commission Agglomération de Mulhouse du 19 novembre 2021, 11^e Commission Eurométropole de Strasbourg du 22 novembre 2021, 13^e Commission Région de Colmar du 13 décembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la 6^{ème} liste de subventions de fonctionnement de l'année 2021, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, pour un montant total de 3 900 € (selon la répartition jointe en Annexe 1) ;

Alloue une subvention de fonctionnement de 4 500 € en faveur de l'Association Prévoyance et Solidarité (annexe 2) ;

Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget sur les imputations suivantes :

- Opération P208O004T01 – 3416 - 65-65748-35 : 2 500 € pour l'aide à l'organisation de manifestations sportives dans le Bas-Rhin ;
- Opération P208O004T06 - 3416 - 65-65748 – 35 : 1 400 € pour l'aide à l'organisation de manifestations sportives dans le Haut-Rhin ;
- Opération P208O001T10 – 3416 - 65-65748-35 : 4 500 € pour l'aide à l'Association Prévoyance et Solidarité LAFA ;

Acte que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Proroge la durée de validation des subventions suivantes jusqu'au 31 décembre 2021 :

- Subvention de 6 328,81 € votée par la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 3 avril 2017 au profit de la commune de DAUENDORF pour des travaux d'aménagement des sanitaires dans le cadre d'un Ad'ap et l'aménagement d'une salle de motricité à l'école, pour un solde à verser de 331,33 € ;

- Subvention de 14 586,40 € votée par la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 3 avril 2017 au profit de la commune de HAGUENAU pour des travaux de mise aux normes dans les écoles, pour un solde à verser de 6 302,92 € ;

Proroge la durée de validation des subventions suivantes jusqu'au 31 décembre 2022 :

- Subvention de 64 000 € votée par la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 13 mars 2017 au profit de la commune de LA BROQUE pour des travaux de mise en conformité, de sécurité et d'économie d'énergie des écoles de La Broque et de La Claquette, pour un solde à verser de 10 393,16 € ;

- Subvention de 7 680 € votée par la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 13 mars 2017 au profit de la commune de HERRLISHEIM pour des travaux de réfection des sanitaires dans l'école maternelle du Petit Pont, pour un solde à verser de 7 680 €;

- Subvention de 169 572,55 € votée par la commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin du 5 septembre 2011 au profit de l'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS SAINT-JOSEPH DE SOUFFLENHEIM pour une deuxième tranche de travaux de mise aux normes du centre de vacances de Fouchy, pour un solde à verser de 91 216,04 €.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité